

Guide de l'accompagnant en période Covid

Avec l'amélioration de la situation sanitaire et l'assouplissement des mesures de sécurité, nous reprenons les accompagnements ambulatoires. Pour ce faire, voici un guide à destination de l'accompagnant en période de Covid-19.

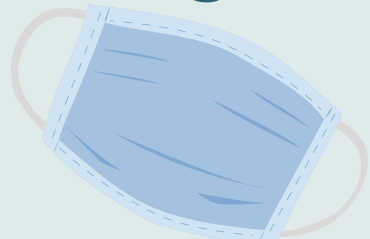
Maintenez une distance suffisante

Respectez la distance de 1,5 m entre vous et vos interlocuteurs (bénéficiaire, partenaire, etc.)



Matériel de protection et lavage des mains

Utilisez le matériel de protection fourni par l'Association : deux masques + gel hydroalcoolique. Après chaque usage, il est important de laver les masques et les repasser pour désinfection.

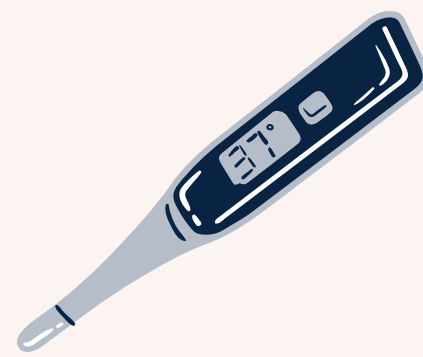


Par ailleurs, à chaque fois que cela est possible, lavez-vous les mains, avec de l'eau et du savon, de manière correcte (se frotter bien les mains pendant 1 à 2 minutes).



Symptômes de Covid-19 ?

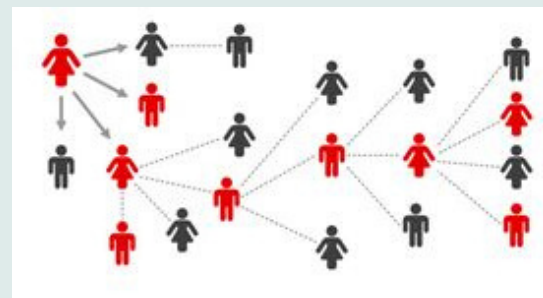
Prévenez-nous pour annuler l'accompagnement si vous avez des symptômes de la maladie et contactez votre médecin traitant par téléphone.



Lieu de rendez-vous

Il est prévu que le lieu de rendez-vous soit sur place. Toutefois, lorsque cela n'est pas possible, le bénévole est appelé à faire le trajet avec le bénéficiaire en respectant strictement les mesures d'hygiène en vigueur.

Merci de prendre les noms d'intervenants pour faciliter le tracing en cas de contamination.



Mesures d'hygiène

- Évitez tout contact avec des objets ou des surfaces utilisés ou touchés par d'autres personnes (emportez votre bic et bloc note en mission).
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou utiliser un mouchoir jetable (usage unique).
- Évitez de vous toucher le visage.



Interruption de l'accompagnement

Le bénévole a le droit d'interrompre l'accompagnement en cours si les mesures d'hygiène et de sécurité ne sont pas respectées par le bénéficiaire ou sur le lieu de rendez-vous. Il devra alors l'indiquer dans son retour.

En cas de contrôle de police, il faudra présenter votre carte de bénévole et ce guide.



Horaire des accompagnements

Afin d'éviter l'encombrement dans les transports en commun, il est prévu que les accompagnements s'effectuent entre 08h30 et 16h30.

Conditions d'accompagnement ambulatoire communiquées aux partenaires

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des bénéficiaires et des bénévoles, quelques conditions d'accompagnement ont été communiquées aux partenaires. Ils sont tenus à les respecter faute de quoi nous ne serons pas en mesure de réaliser les accompagnements demandés.

- Jusqu'à nouvel ordre, nous ne ferons pas des accompagnements à l'hôpital. Par contre nous pouvons accompagner chez le praticien (cabinet de médecin, kiné, logopède, thérapeute, etc.)
- L'idéal serait que l'accompagnant et le bénéficiaire se rencontrent sur place, au lieu de rendez-vous, afin de favoriser la distance sociale. Pour tout accompagnement où le bénévole fait le trajet avec le bénéficiaire, le respect de la distance sociale reste impératif.
- Pas d'accompagnement des personnes à risque.
- Éviter les accompagnements avant 08h30 et après 16h30 pour être sûr de respecter la distance sociale dans les transports en commun.
- Respecter les mesures de sécurité en vigueur (port du masque par le bénéficiaire, etc.)
- Prendre connaissance et communiquer les règles mises en place par le service où se rendront votre bénéficiaire et notre bénévole
- Accompagner pour des trajets raisonnables (privilégier des trajets à pieds quand c'est possible).
- Nous assurer que votre bénéficiaire est en mesure de comprendre les mesures d'hygiène et de les appliquer et respecter.
- Il est possible qu'un accompagnement soit annulé à la dernière minute, car nos bénévoles resteront à la maison s'ils ont les symptômes de Covid-19.
- Le non-respect des règles de sécurité (port du masque, etc.) ou des règles de distance sociale peut entraîner l'interruption de l'accompagnement en cours.

Informations à recevoir du partenaire demandeur et à communiquer au bénévole

- Communiquer sur les mesures d'hygiène et de sécurité prévues par le service où va se passer l'accompagnement.
- Assurer que le bénévole pourra bien être présent à l'entretien (vu la question de la distance sociale, il est possible que l'espace ne soit pas suffisant pour accueillir le bénéficiaire et le bénévole).
- Nous assurer que le bénéficiaire est capable de comprendre les mesures d'hygiène et de les appliquer.